

Sous la présidence de Monsieur Denis SOURICE, Maire,

Etaient présents : Sylvie BOISSINOT, Roland GERFAULT, Xavier RIPOCHE, Adjoint, Dominique BESNIER, Joseph CAILLEAU, Marie-Hélène FOUCHER, Marie-Josèphe AUDOIN, Dominique POHU, Joël LANDREAU, Jean-Michel TAILLÉ, Marie-Bernadette AUDOIN, Nathalie JOLIVET, Rachel HÉRAULT, Alain PENSIVY, Monique GUINAUDEAU, Paul CLÉMENŒAU, Marie-Isabelle TROISPOILS, Geneviève GAILLARD, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ou excusés : Bénédicte BOSSARD (pouvoir à Monique GUINAUDEAU), Sophie DURAND (pouvoir à Marie-Jo AUDOIN), Jérôme BOIDRON (pouvoir à Rachel HÉRAULT).

Secrétaire de séance : Alain PENSIVY a été désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 1^{er} septembre 2015 a été adopté à l'unanimité.

En préambule de la séance, Mr le Maire rappelle que la CCI a été sollicitée pour accompagner les élus dans le schéma de développement commercial de la Polarité Saint André / Saint Macaire. En effet, la Communauté de Communes doit définir une stratégie de développement commercial pour répondre à des demandes d'agrandissement de surfaces de vente.

Les responsables de la CCI rappellent l'enjeu de cette étude qui consiste à « arbitrer un équilibre entre le développement commercial limitant l'évasion et une préservation du commerce de proximité au cœur des centralités ». Ils présentent une restitution de l'étude en cours qui se décline en 3 étapes :

- établissement du constat,
- analyse de la demande des 2 porteurs de projets,
- préconisations.

1. INFORMATIONS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

A) Urbanisme

La commission, réunie le 29 septembre, a abordé les points suivants :

- i. Réseau d'eau potable : le SIAEP-ROC a confirmé avoir inscrit dans le programme de réhabilitation des réseaux – tranche ferme : la rue de la Creuillère et la rue du Sacré Cœur,
- ii. Voirie : avis favorable de la commission pour marquer au sol des emplacements de stationnement rue de la Maison Neuve (6/7 places) et en partie basse de la rue de la Creuillère,
- iii. Travaux de voirie rue Simone Veil : les élus constatent une forte surélévation de la piste cyclable vis à vis de la chaussée. Les cyclistes devront être vigilants à ne pas déborder de l'espace qui leur est dédié.

Le compte rendu de la réunion sera transmis aux élus dès rédaction.

B) Culture

Il est fait lecture du compte rendu de la réunion du 10 septembre dernier. L'ordre du jour avait trait essentiellement à la préparation du prochain week-end culturel reporté aux 21 et 22 mai 2016.

C) Affaires sociales/Communication

Les responsables ont rendu compte des points abordés lors de la réunion du 28 septembre 2015.

D) Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 14 septembre 2015 pour traiter des sujets suivants : repas des aînés, ajustement budgétaire, résiliation de l'abonnement à l'UNCCASF, point sur les effectifs inscrits en accueil périscolaire et TAP, bilan du service banque alimentaire.

2. SUJETS DONNANT LIEU A DELIBERATIONS

N°2015-09-29/01

Objet : Droit de Prémption Urbain

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les déclarations d'intention d'aliéner déposées en Mairie depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Vu la délibération n°2013-10-04/04 relative à la délégation partielle du droit de prémption urbain à la commune de Saint André de la Marche,

RENONCE, à l'unanimité, à exercer son droit de prémption urbain sur les immeubles suivants :

25 rue des Mauges : Immeuble bâti cadastré section AC n°557 d'une contenance de 495 m²,

6 rue de la Gabelle : Immeuble non bâti cadastré section AC n°671 d'une contenance de 581 m².

N°2015-09-29/02

Objet : Gestion des Temps d'Activités Périscolaires

Convention de mise à disposition de personnel avec l'Association EDM Basket

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires nécessite l'organisation des temps d'accueil péri-éducatif (TAP).

Plusieurs solutions ont été répertoriées.

En complément du recrutement d'agents d'animation contractuels par la Commune, il est envisagé de faire appel à l'Association « Etoile des Mauges – section basket », cette association ayant du personnel qualifié pour assurer des fonctions d'animation.

Une convention fixant les règles et conditions de la mise à disposition du personnel a été élaborée dans ce sens.

M. le Maire donne lecture de cette convention et propose au Conseil Municipal de l'approuver.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de mise à disposition de personnel par l'association EDM Basket qui interviendra dans le cadre des TAP pour l'année scolaire 2015-2016.

AUTORISE M. le Maire à signer les documents correspondants.

N°2015-09-29/03

Objet : Création d'un poste contractuel au 13 octobre 2015 - Adjoint technique de 2^{ème} classe

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du surcroît de travail au sein des services techniques inhérent au volume de travaux d'investissement à réaliser au cours des prochains mois.

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié - article 3 : recrutement d'un agent non titulaire,

Vu les dispositions de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée, article 3 - alinéa 2 : pour faire face à un accroissement temporaire d'activité,

Considérant que les tâches désignées ci-dessus sont à accomplir dès que possible,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe du 13 octobre 2015 au 12 avril 2016 pour accompagner les agents titulaires lors de travaux d'investissement qui leur sont confiés.

DONNE son accord pour le recrutement d'un agent contractuel à temps non complet (17.50/35^{ème}) et approuve le contrat à durée déterminée correspondant. La rémunération sera réalisée sur la base du traitement brut indiciaire du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe – 1^{er} échelon.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener les démarches nécessaires et signer ledit contrat à intervenir ainsi que toutes les pièces nécessaires relatives à ces décisions.

N°2015-09-29/04

Objet : Création d'un poste contractuel au 1^{er} novembre 2015 – Adjoint administratif principal 1^{ère} classe

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du surcroît de travail administratif au service urbanisme dû à l'absence temporaire d'un agent titulaire ainsi que de la poursuite du classement des archives.

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié - article 3 : recrutement d'un agent non titulaire,

Vu les dispositions de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée, article 3 - alinéa 2 : pour faire face à un accroissement temporaire d'activité,

Considérant que les tâches désignées ci-dessus sont à accomplir dès que possible,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, du 1^{er} novembre 2015 au 30 novembre 2015, pour effectuer les tâches administratives de suppléance d'urbanisme et de classement des archives, **DONNE** son accord pour le recrutement d'un agent contractuel et approuve le contrat à durée déterminée correspondant. La rémunération sera réalisée sur la base du traitement brut indiciaire du grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2015 de la Commune,

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener les démarches nécessaires et signer ledit contrat à intervenir ainsi que toutes les pièces nécessaires relatives à ces décisions.

N°2015-09-29/05

Objet : Budget communal 2015 : décision modificative n°1

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité d'ajuster le budget 2015 afin d'être en cohérence avec le plan comptable,

DECIDE de modifier, à l'unanimité, le budget communal 2015 comme suit :

Section de fonctionnement

DEPENSES en euros		RECETTES en euros	
Charges à caractère général	500	Produit des services	12 500
6355. taxes et impôts sur véhicules	500	7028. produits agricoles et forestiers	500
Charges de personnel	21 000	7067. redevances services périscolaires	12 000
64131. rémunération personnel non titulaire	15 000	Impôts et taxes	700
6451. charges patronales	3 000	7328. autres reversements de fiscalité	1 700
6453. cotisations IRCANTEC	2 000	7368. taxe locale publicité extérieure	-1 000
6454. cotisation Pôle Emploi	1 000	Dotations, subventions et participations	44 300
Dépenses imprévues	36 000	7411. dotation forfaitaire	11 550
022. dépenses imprévues	36 000	74121. Dotation Solidarité Rurale	17 350
		74127. Dotation Nationale de Péréquation	6 200
		7488. autres participations	4 500
		74882. participations CAF	4 700
Total en €	57 500	Total en €	57 500

N°2015-09-29/06

Objet : Cimetière communal - Revalorisation des tarifs de concessions à compter du 1^{er} janvier 2016

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée municipale la délibération n°2014-11-04/02 définissant les tarifs de concessions de terrains et d'emplacements dans l'espace cinéraire pour l'année 2015.

A compter du 1^{er}/01/2016, sur avis de la commission Finances, il est proposé de revaloriser comme suit les tarifs :

1). Concessions de terrain pour inhumation

	Tombe enfant de moins de 5 ans - 1 m ²	Tombe simple 2 m ²	Tombe double 4 m ²
30 ans	57.00 €	114.00 €	230.00 €
50 ans	82.50 €	165.00 €	332.00 €

2). Concessions dans l'espace cinéraire

	Case de columbarium	Cavurne de 0.36 m ²
15 ans	296.00 €	84.00 €
30 ans	598.00 €	168.00 €
50 ans	996.00 €	278.00 €

- 3). Redevance pour dispersion de cendres au Jardin du Souvenir : 57 €.
 4). Redevance pour déposer un cercueil dans le caveau provisoire : 36 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE les propositions présentées.

FIXE les tarifs de concessions et redevances comme précisé ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2016.

DIT que les produits correspondants figureront à l'article 70311 du budget communal.

N°2015-09-29/07

Objet : Location des salles de sports - Tarifs à compter du 1^{er} janvier 2016

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les conditions de mise à disposition des salles des sports en dehors des créneaux d'utilisation sportive par les associations locales,

Sur proposition de la commission des Finances,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE à 190 euros, à compter du 1^{er} janvier 2016, le tarif de location des salles de sports pour l'organisation de soirées à but lucratif.

CONFIRME le maintien du dépôt d'une caution égale au montant de la location.

DECIDE de louer les salles de sports, dans la mesure où le planning le permet, à des particuliers désirant pratiquer un sport, au tarif suivant, applicable à compter du 1^{er} janvier 2016 : **4.50 euros par heure d'utilisation**,

DIT que les sommes seront réglées, à la réservation, auprès de la régie municipale au secrétariat de mairie.

DIT que les sommes correspondant au produit de ces locations apparaîtront à l'article 752 du budget communal.

N°2015-09-29/08

Objet : Location du parquet - Tarifs à compter du 1^{er} janvier 2016

Sur proposition de la commission des Finances,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE comme suit, les tarifs de location du parquet communal à compter du 1^{er} janvier 2016 :

Associations ayant leur siège social à Saint André de la Marche ou ayant des adhérents domiciliés sur la Commune de Saint André	105.00 euros
Associations ou particuliers domiciliés à l'extérieur de la Commune	390.00 euros

Ces tarifs correspondent à l'utilisation complète du parquet.

Si la réservation ne porte que sur une partie, le montant sera calculé au prorata de la surface utilisée.

Les réservations se feront auprès de la régie municipale au secrétariat de Mairie.

Les sommes correspondant au produit des locations apparaîtront à l'article 7083 du budget communal.

N°2015-09-29/09

Objet : Location du Restaurant scolaire - Tarifs à compter du 1^{er} janvier 2016

Sur proposition de la commission des Finances,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE à compter du 1^{er} janvier 2016, les participations financières qui seront demandées en contrepartie de l'utilisation de la salle de restauration du restaurant scolaire, comme suit :

	Personnes domiciliées à Saint André	Personnes non domiciliées à Saint André
Vin d'honneur	390.00 €	460.00 €
Chauffage	50.00 €	50.00 €

PRECISE qu'une caution de 500 euros sera demandée lors de la signature du bon de réservation.

DIT que le produit des locations sera inscrit au compte 752 du budget communal.

N°2015-09-29/10

Objet : Subventions communales complémentaires pour l'année 2015

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 3 février 2015, le Conseil Municipal a déterminé l'enveloppe des subventions 2015. Il propose d'y apporter les compléments suivants :

- subvention complémentaire de 6 928.70 € à l'Association Familles Rurales,
- subvention de 815.40 € à l'association EDM Basket.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE les compléments proposés ci-dessus.

DIT que les crédits nécessaires sont portés au budget communal 2015 – compte 6574.

N°2015-09-29/11

Objet : Zone de la Biroterie et rue de Bel Air - travaux de terrassements – assainissement - voirie
Approbation de l'avant-projet détaillé

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les pièces constituant le dossier d'avant-projet détaillé relatif aux travaux de terrassements – assainissement et voirie de la zone de la Biroterie et de la rue de Bel Air. Le dossier comprend différentes pièces administratives ainsi que les plans d'assainissement et de voirie.

Les estimations prévisionnelles des travaux s'élèvent à :

Désignation	Descriptif	Montant des travaux HT
Travaux tranche ferme	Travaux préalables	3 000.00 €
	Terrassements	5 320.00 €
	Assainissement	29 902.00 €
	Voirie	17 275.00 €
	Total	55 497.00 €
Tranche conditionnelle 1 Entre rond-point Alphonse Daudet et rue de Bel Air	Travaux préalables	2 200.00 €
	Terrassements	28 976.00 €
	Voirie	73 615.00 €
	Total	102 591.00 €
Tranche conditionnelle 1 Rue de Bel Air	Terrassements	502.00 €
	Voirie	34 970.00 €
	Total	35 472.00 €
	Total des tranches	195 760.00 €

Au vu de ces éléments, il propose au Conseil Municipal d'approuver ce dossier et de l'autoriser à lancer la procédure de consultation des entreprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'avant-projet détaillé relatif aux travaux de terrassements – assainissement et voirie de la zone de la Biroterie et de la rue de Bel Air établi par le Cabinet CHAUVEAU et Associés.

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises et à signer les marchés avec l'entreprise la mieux disante.

N°2015-09-29/12

Objet : Zone de la Biroterie et rue de Bel Air – travaux de terrassements, voirie et assainissement
Convention d'honoraires avec la SCP Chauveau et Associés

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de l'aménagement de la zone de la Biroterie et de la rue de Bel Air, il convient de retenir un bureau d'études chargé d'une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de terrassements, de voirie et d'assainissement.

Monsieur le Maire suggère de retenir la proposition établie par la SCP CHAUVEAU et Associés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de retenir la SCP CHAUVEAU et Associés pour assurer la mission « maîtrise d'œuvre » soit 5.90 % du montant des travaux.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'honoraires à passer avec la SCP CHAUVEAU et Associés de Chemillé.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2015.

N°2015-09-29/13

Objet : Aménagement urbain de l'Orbrie
Rétrocession de la voie « allée des Lilas » et différents réseaux

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet d'aménagement urbain qui sera réalisé dans le secteur de l'Orbrie.

Il précise que le lotisseur sollicite dès à présent l'engagement de la Commune en vue de la rétrocession de la voie « allée des Lilas » ainsi que les différents réseaux, après réception définitive des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la rétrocession de la voie « allée des Lilas » et de différents réseaux desservant les futures habitations de ce quartier. La rétrocession se fera après réception définitive des travaux, sous réserve du respect du cahier des clauses techniques particulières applicables aux travaux réalisés dans les opérations d'urbanisme.

PRECISE que la rétrocession se fera aux conditions suivantes : cession à l'euro symbolique, les frais d'actes notariés étant à la charge du lotisseur.

N°2015-09-29/14

Objet : Opération d'urbanisme « allée des Lilas »
Alimentation en eau potable : convention avec le SIAEP ROC

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contenu de la convention à passer avec le Syndicat Intercommunal pour l'Alimentation en Eau Potable de la Région Ouest de Cholet, en vue de desservir les futures habitations du secteur « allée des Lilas » (ex lieu-dit de l'Orbrie).

La convention fixe :

- a) les conditions techniques et financières de la réalisation de l'alimentation en eau potable,
- b) les conditions de rétrocession du réseau au SIAEP ROC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE les termes de la convention à passer entre l'aménageur (les Consorts BRETAUDEAU), la Commune de Saint André de la Marche et le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la Région Ouest de Cholet.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous autres documents nécessaires à l'alimentation en eau potable des habitations du secteur « allée des Lilas ».

3. SUJETS DONNANT LIEU A DEBATS ET INFORMATIONS

A) Affaires scolaires

Les effectifs scolaires à la rentrée 2015/2016 ont été communiqués par les directrices des écoles :

- 150 élèves sont inscrits à l'école publique Les Peupliers : 94 en cycle élémentaire et 56 en cycle maternel,
- 224 élèves sont inscrits à l'école privée Grain de Soleil : 150 en cycle élémentaire et 74 en cycle maternel.

B) Travaux en cours

1. Travaux de voirie – rue Simone Veil

L'entreprise CREPEAU procède à la mise en place de la signalisation. Il a été constaté quelques erreurs sur les marquages au sol de la piste cyclable. Corrections en cours.

2. Réhabilitation des vestiaires des salles de sports

Les travaux de bardage et de couverture sont réalisés. Des problèmes sont apparus pour la pose des menuiseries. Solutions en cours.

C) Structures intercommunales : Communauté de Communes Moine et Sèvre

1. Flash 10

Présentation du document relatant les activités de Moine et Sèvre pour le mois d'octobre 2015.

2. Aménagement numérique

Suite à l'installation des plateformes génie civil, la livraison des armoires est programmée à compter du 25 septembre. Les raccordements électriques se feront sur la période novembre-décembre 2015 pour une mise en service des 10 sites (dont 3 sur Saint André) échelonnée de mi-janvier à mi-février 2016.

3. Plan de gestion de l'herbe

La commission Environnement va communiquer sur l'utilisation de matériel alternatif au désherbage chimique en organisant 3 points presse répartis sur le territoire dont 1 sur Saint André. La Commune sera représentée par Jean-Michel Taillé, Joël Landreau, Rachel Hérault, élus, et Samuel Léger, agent technique.

Par ailleurs, il sera installé début 2016, 6 pancartes « *sans pesticides, ça coule de source* » sur la Commune, pour permettre d'identifier les espaces gérés différemment (massifs avec plantes couvre-sol, sablés enherbés, massifs potagers).

4. DECISIONS DU MAIRE

N°32	Concession de terrain au cimetière communal pour une durée de 30 années	Famille CHARRIER - DUPONT	112 €
N°33	Fourniture de divers équipements (tables et bancs) destinés à la zone de loisirs de Saint André	Société PIERISOL de Gennes (49)	4 722 € HT

⌘ Dates à retenir

Conseil Municipal : Mardi 2 novembre 2015 à 20 h 00
Commission Finances : Mercredi 7 octobre 2015 à 19 h 00